



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 03-03-2026 /

Dossier complet le : 04-03-2026 /

N° d'enregistrement : 014572/KK P

1 Intitulé du projet

Renovation du hangar de la ferme de Villefranche et aménagement des extérieurs, sur la commune de Villeneuve-les-Bouloc (31620), pour la création d'une salle polyvalente avec son aire de stationnement

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SCI LE DOMAINE DE VILLEFRANCHE

Raison sociale

SCI

N° SIRET

80004613800015

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

MAURY

Prénom(s)

Bruno

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Ce projet prévoit la conservation et l'aménagement d'un hangar agricole historique en un complexe événementiel (conférence, salle polyvalente), comprenant une aire de stationnement. Le projet est situé dans le périmètre historique du Domaine du château de Villefranche, classé au titre des monuments historiques, et aux abords d'un corridor écologique humide lié au ruisseau de la Canelle, identifié au SRCE et dans le PLU de la commune de Villeneuve-les-Bouloc. Surface globale d'intervention : 1,100 ha 1- Pour le bâtiment, une démolition uniquement de quelques structures internes est prévue, afin de créer une altitude unique pour faciliter les accès PMR aux salles. 2- L'aménagement des 924m² du bâti ancien se fait en étroite collaboration avec l'ABF. Il est prévu la mise aux normes sanitaires, thermiques, d'accessibilité, de sécurité générale et qualité environnementale pour la création d'un ERP comprenant 2 salles polyvalentes (400 m²+ 100 m²), jusqu'à 3 salles de réunions et de conférences, des sanitaires, une zone d'accueil et café, des zones logistiques (zone de livraison, cuisine, loge, 2 bureaux, un espace commun). Notons qu'une partie du bâtiment, aujourd'hui occupée par un logement, n'est pas concernée par le projet. 3- L'aménagement des accès et des

4.2 Objectifs du projet

La création d'un complexe intégrant des salles polyvalentes et de conférence présente un intérêt structurant pour la commune de Villeneuve-les-Bouloc et son territoire. Située à 30 km de Toulouse, à une sortie de l'autoroute 62, à proximité du parc d'activités Eurocentre, la commune bénéficie d'un positionnement stratégique entre espace rural et bassin économique dynamique. Le projet répond à un besoin identifié par la commune d'équipements adaptés à l'accueil d'événements associatifs, des particuliers et professionnels aujourd'hui limités par l'absence d'infrastructures dédiées. Il contribuera à renforcer l'attractivité locale, à soutenir la vie associative et économique, et à limiter les déplacements vers l'agglomération toulousaine pour l'organisation de réunions et manifestations. --> Le projet prend place dans un ancien hangar agricole du Château de Villefranche, participant ainsi à la réhabilitation et à la valorisation d'un patrimoine bâti existant plutôt qu'à l'artificialisation de nouveaux espaces. L'aménagement sera conçu dans le respect des prescriptions des Architectes des Bâtiments de France, garantissant une intégration architecturale et paysagère des espaces extérieurs, soignée et conforme aux exigences patrimoniales liées au site. --> L'implantation rurale de cet équipement nécessite

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Aujourd'hui, à ce stade du projet, le calendrier des interventions et leur déroulement, ne sont pas figés. Toutefois, une durée de chantier entre 18 et 26 mois peuvent être envisagées. Trois phases de chantier sont identifiables : 1) Création de la piste de chantier (terrassement, en modelage sans export de matériaux + apport des matériaux pour la création des fondations de la voirie). 2) Puis les interventions suivantes seront faites en parallèle : --> Protection des arbres et de la végétation aux abords du chantier + Positionnement de la base vie à l'arrière du bâtiment, au nord + installation des équipements de chantier à faibles nuisances --> Terrassement et modelage de l'aire des stationnements (cheminement, voirie, places de parking et noues associées permettant la gestion des eaux pluviales de ruissellement de la phase chantier) + Mise en œuvre des réseaux secs (électricité dont réseau luminaires extérieurs) + Création du bassin de rétention en bas de pente, permettant de protéger la Canelle des particules en suspension. --> Démolition d'une partie des cloisonnements existants afin de récupérer une altimétrie unique, étape générant des déblais + Pas d'intervention directe sur la charpente et toiture prévue à ce stade des études. --> Mise en œuvre d'un écran sous toiture et d'un doublage thermique SAUF au niveau de la 1ère arcade (charpente apparente prévue) Puis aménagement uniquement du RDC du hangar (Tranche 1) avec uniquement un nettoyage des façades ext. --> Finalisation des extérieurs avec création de la voirie définitive et aménagement paysager. 3) Phase Renovation au R+1 (Tranche 2) avec uniquement des entreprises de 2^{sd} œuvre (création de salles de réunion / conférence d'environ 50m² /

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, l'équipement fonctionnera comme un complexe multifonctionnel à vocation culturelle, associative et professionnelle (ERP 300 personnes). La salle polyvalente accueillera principalement des manifestations communales et associatives (réunions publiques, assemblées générales, activités culturelles, ateliers, événements festifs ponctuels), ainsi que des événements privés encadrés. Le centre de conférence sera destiné à l'organisation de séminaires, réunions d'entreprises, formations, conférences et rencontres professionnelles, notamment en lien avec la proximité du parc d'activités Eurocentre. L'activité sera essentiellement diurne en semaine pour les usages professionnels, avec des occupations ponctuelles en soirée ou le weekend pour les événements culturels ou associatifs. Un espace café ouvert au public lors des événements permettra une activité de petite restauration légère. La cuisine principalement à l'assemblage et au réchauffage de repas dans le cadre d'événements (traiteurs, repas associatifs, cocktails), sans activité permanente. Une terrasse extérieure permettra aux usagers de profiter des aménagements paysagers. Les espaces verts et équipements seront gérés par une société d'exploitation créée par Monsieur MAURY. Le parking extérieur assurera l'accueil des usagers et intervenants pendant les plages d'ouverture, avec une fréquentation variable selon la programmation. Les flux seront ponctuels et liés aux horaires des manifestations, sans trafic continu. Il n'y a pas de réseau de transport à proximité. Aujourd'hui, la commune prévoit avec le Département 31, de mettre une interdiction de tourner à gauche sur la route départementale, avec une obligation d'aller jusqu'au giratoire, pour revenir et

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'un dépôt de permis de construire soumis à l'avis conforme ABF conformément aux dispositions du Code du patrimoine. La parcelle aménagée 1,100 ha fera donc aussi l'objet d'une demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de la zone d'intervention (incluant hangar) environ surface de stationnements creés 95 places - 100% perméable. Surface de voies carrossables créées 100% perméable + piétonnier surface hangar aménagé (RDC 924m ² , R+1 : 405m ²) Surface de l'aménagement paysage hors corridor (hors hangar) surface	(1.1 , ha) (1137, m ²) (2156 + 230, m ²) (924m ² au RDC , m ²) (6386, m ²) (1886m ² dont 400 m ² de bassin, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ' " Lat. : °N ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

2026: Ap: secteur agricole protege a sensibilité paysagere et une zone en Nco (corridor ecologique). Le present dossier s'inscrit dans le projet de modification pour passer la zone Ap

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	cf "Annexe illustrée du formulaire Cerfa", comprenant les différentes cartes et informations, classées selon le déroulé de ce chapitre 5
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Pas a notre connaissance, mais presence de l'Autoroute A62 a 150 m a l'ouest, du hangar, donc le projet est dans l'emprise sonore de l'infrastructure routiere, classée en catégorie 1 cf page 38 et 39 de l'Annexe illustree
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le projet est situe dans le perimetre de protection d'un monument historique (Chateau de Villefranche). A ce titre, il est soumis a l'avis conforme de l'Architecte des Batiments de France (ABF) dans le cadre de l'autorisation d'urbanisme. cf annexe illustree
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Pas de connaissances de zone humides faisant l'objet du la delimitation sur le secteur. Mais en presence d'un materiau argileux, de la Canelle, et de l'ancien vivier, quelques carottages pedologiques de test ont ete realises par Fleur Cosnuau (Villes&1Fleur) afin d'evaluer les risques. Trois carottages (haut, milieu, bas de pente) sans trace d'hvdromorphie. Cf annexe illustree avec analyse
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Le PLU indique les zones a risque d'inondation. Un PPRN existe sur la commune en lien avec le risque de retrait et gonflement d'argile
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Pas de donnees sur la date.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	cf annexe illustree : Zone agricole, sans d'autre usage historique connu et le site n'est pas identifie comme ayant des risques de pollutions des sols. Donc pas de risque connu
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	cf carte de l'annexe illustree

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Phase chantier : Pour un projet de rehabilitation, les besoins en eaux sont donc moins importants que sur un chantier de construction neuve. L'eau du reseau sera utilisee En phase exploitation : L'eau du reseau sera utilisee.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Il n'y a pas de deblais prevus : les aménagements extérieurs des voiries, du bassin, des noues seront fait uniquement par modelages des sols existants.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	La terre vegetale du site pourra etre utilisee par ailleurs pour les plantations de l'amenagement paysager, sans apport de materiaux extérieurs
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	La mairie a prévu de consulter les services de l'eau, afin de vérifier si le dimensionnement est suffisant pour la phase exploitation.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Fleur Cosnau, écologue a réalisé une visite de site en février 2026, afin : - d'évaluer les enjeux écologiques potentiels (enjeux chiroptères, potentiellement avifaune liés au bâti, et des enjeux en bordure, liés à la présence du corridor écologique et de l'ancien vivier) ; - puis de vérifier et d'évaluer les incidences, tout en proposant les mesures complémentaires à l'architecte afin d'éviter et de
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	oui, le projet prévoit la création d'une zone de stationnement sur une terre agricole en culture annuelle. La parcelle agricole existante : 31 492m ² soit 3,149ha Surface restant 23 881m ² soit 2,388ha = Surface impactée 7611 m ²
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Il existe une conduite de gaz naturel, au sud de la route départementale, presque à 1 km, donc très éloignée du site (cf annexe illustrée)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	oui, retrait gonflement argile, comme indiqué au PPRN Pas de risque de crue de la Canelle, identifié ni par le PLU, ni par les cartes gouvernementales
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Le parking avec ces 95 places engendra, une fréquentation peu importante en comparaison du trafic important de la route départementale, route très fréquentée car à proximité de quelques kilomètres de la sortie d'autoroute A62. Néanmoins les services de l'urbanisme sont en contact avec les services du département, afin de prévoir une interdiction de "Tourner à gauche" obligeant les automobilistes à faire le tour du
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Cette salle culturelle et de conférence pourra engendrer du bruit mais uniquement dans l'emprise du bâtiment. Un traitement acoustique spécifique sera réalisé vis à vis du logement existant.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	La présence de l'autoroute, infrastructure de catégorie 1 au niveau acoustique
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Il y aura des éclairages extérieurs sur l'aire de stationnement et au niveau des accès du bâtiment (conforme OAP, ABF, réglementation), avec des détecteurs et en allant plus loin que la réglementation max
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le complexe sera connecté à un assainissement autonome. Les eaux de ruissellement de l'aire de stationnement seront collectées à un réseau de noues, puis au bassin de rétention.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Il est prévu un rejet de trop plein entre le bassin de rétention végétalisé et le ruisseau de la Canelle. Le dossier Loi sur l'eau présentera ces aménagements.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Phase chantier : les déchets classiques de chantier de rénovation (DIB, inerte, DD, Metaux, bois...) seront gérés par un prestataire selon une charte de chantier à faibles nuisances. Phase exploitation : déchets liés à l'exploitation de la salle polyvalente, qui seront triés selon les attentes de la commune.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Projet situé en périmètre de protection d'un monument historique, soumis à l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France dans le cadre du permis de construire. cf le dossier présentation à l'ABF, avec l'état initial de la p3 à 27(2026-02-04 VILLEFRANCHE ABF)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	oui, réduction de la zone d'exploitation agricole avec une perte sur la parcelle de 7611 m ² sur une parcelle totale initiale de 3,149 ha

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures d'évitement et de réduction prévues sont les suivantes : 1. Intégration des contraintes réglementaires - Concertation avec les ABF : la validation du projet par les ABF permet de préserver les caractéristiques architecturales du bâtiment historique, contribuant au maintien des éléments bâtis favorables à la biodiversité. - Réalisation d'un dossier Loi sur l'Eau : les prescriptions issues de cette procédure seront intégrées au projet afin de garantir la maîtrise des incidences sur le milieu aquatique (La canelle) et la gestion des eaux pluviales. 2. Prise en compte des enjeux écologiques Mesures d'évitement (ME) ME1 - Conservation d'une niche architecturale favorable aux chiroptères : maintien d'une arche (niche entre deux arcades) avec toiture et charpente apparentes, sans éclairage dirigé vers la toiture, et installation de gîtes en façade intérieure afin de maintenir un potentiel d'accueil pour les colonies estivales. ME2 - Vérification écologique préalable aux travaux : passage d'un écologue avant démarrage du chantier (avant création du bassin) afin de confirmer l'absence d'enjeu écologique nécessitant des mesures complémentaires. ME3 - Adaptation du calendrier des travaux : réalisation des travaux sur toiture et façades exclusivement en période hivernale, afin d'éviter toute perturbation des colonies de chiroptères en période de reproduction (printemps-été). Mesures de réduction (MR) MR1 - Maîtrise de l'éclairage extérieur : installation de luminaires à spectre chaud, équipés de détecteurs de présence et d'une temporisation courte, afin de limiter les perturbations de la faune nocturne. MR2 - Chantier à faibles nuisances : mise en œuvre d'équipements adaptés (bacs de rétention, gestion des déchets, prévention des pollutions accidentelles) afin de réduire les risques de pollution et de nuisances.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'implante sur un site déjà anthropisé, au sein du périmètre d'un bâtiment historique. Situé à proximité d'un corridor écologique, il n'entraîne aucune rupture de continuité ni atteinte à l'ancien vivier hors périmètre d'étude. Le bâtiment présentant un potentiel d'accueil pour les chiroptères en période estivale, les travaux sur toiture et façades seront réalisés exclusivement en hiver ; une arche sera conservée sans éclairage vers la toiture et des gîtes installés en façade intérieure. Un passage d'un écologue en 2026 confirmera l'absence d'enjeux complémentaires. Le bassin fera l'objet d'un dossier Loi sur l'Eau et son entretien sera réalisé hors période de reproduction des amphibiens. Le projet est encadré par les ABF, qui ont imposé le positionnement de l'aire de stationnement afin de limiter l'impact patrimonial et paysager. Au

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Cosnuau

Prénom Fleur

Qualité du signataire Ecologue réalisant la rédaction du dossier cas

À Toulouse

Fait le 03-03-2026 / / /

Signature du (des) demandeur(s)